

Une voix: Cela suffit.

M. Johnston: Nous le saurons d'ici quelques mois.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais demander au leader parlementaire du gouvernement de nous dire quels seront les travaux législatifs pour aujourd'hui, demain et la semaine prochaine?

M. Pinard: Madame le Président, aujourd'hui, nous allons poursuivre le débat sur la résolution constitutionnelle, une question qui nous occupe depuis maintenant cinq mois. Demain, nous allons faire franchir toutes les étapes au bill C-55, loi modifiant la loi canadienne sur les prêts aux étudiants. Ensuite, nous passerons au bill C-34 ainsi qu'au quatrième rapport du comité permanent des transports. S'il nous reste du temps, nous allons entamer le débat, et peut-être le terminer, du bill C-58, loi modifiant la loi électorale du Canada.

[*Français*]

Lundi prochain, madame le Président, sera une journée réservée à l'opposition, et je crois comprendre que c'est le Nouveau parti démocratique qui parrainera la motion du jour. Ensuite, mardi, nous continuerons le débat sur la Constitution. Nous entreprendrons le sixième mois de débat sur la résolution et la question constitutionnelles. Mercredi avant-midi, le président des États-Unis adressera la parole en cette Chambre à 11 heures. Étant donné que nous prévoyons que tout se terminera vers midi, en conséquence les heures normales de séance de la Chambre ne seront pas modifiées. Nous pourrons siéger pendant les heures normales mercredi et, bien sûr, les jours qui suivront. La semaine prochaine, madame le Président, c'est après lundi la question constitutionnelle qui continuera de retenir l'attention de cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Je remercie le leader du gouvernement à la Chambre. Comme nous souhaitons que tous les députés aient le temps de participer au débat constitutionnel, nous voulons bien adopter rapidement certains projets de loi qui auraient pu être examinés en comité plénier ou renvoyés à un comité de la Chambre. Par exemple, nous acceptons que l'ensemble du programme que le leader vient de nous exposer, car nous voulons garder le plus de temps possible pour cette mesure que le gouvernement considère manifestement comme la plus importante, le projet de résolution constitutionnelle.

Je voudrais cependant que le leader nous dise ce qu'il advient d'un autre bill que nous avons déjà étudié, le bill C-60, loi modifiant la loi sur l'Office national de l'énergie. A la suite de nos entretiens, le gouvernement devait reconstruire sa position à ce sujet. Mon collègue peut-il nous dire si c'est déjà fait?

Je profite de l'occasion, madame le Président, pour demander s'il est effectivement convenu que la journée de lundi

Travaux de la Chambre

prochain sera réservée aux néo-démocrates. J'espère que ces derniers soulèveront la question des prix trafiqués par les sociétés pétrolières car c'est un débat auquel nous serons heureux de participer.

M. Pinard: Madame le Président, à propos de la dernière partie de la question sur le bill C-60, je n'ai pas eu l'occasion d'en parler avec le ministre compétent. Je le ferai cependant et je tâcherai de déposer le projet de loi à la Chambre dès que possible.

Mon collègue a manifesté le désir de permettre à un plus grand nombre de députés d'intervenir dans le débat constitutionnel. Je reconnaissais comme lui l'importance de ce débat et, s'il le veut bien, je propose que la longueur des interventions soit ramenée à 20 minutes et que la Chambre siège de 6 à 10 heures de plus par semaine, ce qui permettra ainsi à un plus grand nombre de députés de participer activement à la discussion. Si mon collègue veut vraiment qu'un grand nombre de députés y prennent part, il acceptera ma proposition. En fait, si je ne m'abuse—and la chose a été rendue publique à la Chambre—it y a deux ou trois semaines, quand nous avons repris le débat sur la constitution, son parti avait refusé de prolonger les heures de séance.

Comme il vient de dire aujourd'hui, trois semaines après le refus, qu'il souhaitait qu'un plus grand nombre de députés puissent prendre part au débat, je suis disposé à lui rendre service et, encore une fois, je lui propose donc de nouveau officiellement que les interventions soient limitées à 20 minutes. Si mon collègue préfère qu'elles soient un peu plus longues c'est-à-dire de 25 minutes ou plus, je l'accepterai, à la condition qu'elles n'atteignent pas 40 minutes ce qui nous paraît inacceptable, car alors bon nombre de députés ne pourraient intervenir non seulement dans le débat constitutionnel, mais dans tous les autres débats sur les projets de loi du gouvernement. Compte tenu du grand nombre des députés de la Chambre, des discours de 40 minutes chacun sont devenus beaucoup trop longs. Voilà pourquoi je lui fais cette offre qui me paraît raisonnable. En outre, si mon collègue le veut bien, la Chambre pourrait siéger pendant les heures de repas, c'est-à-dire entre 6 heures et 8 heures le soir, les lundi, mardi et jeudi et même de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi ces mêmes jours.

Le NPD devrait lui aussi réfléchir à notre offre officielle. Si le leader de l'opposition officielle à la Chambre, qui vient d'émettre le vœu qu'un plus grand nombre de députés puissent prendre part au débat constitutionnel, ne parle pas en l'air, il acceptera du moins en partie, sinon en entier, notre offre généreuse.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je suis touché de la générosité de mon collègue et je l'en remercie. Je tiens à dire que j'ai suivi très attentivement le déroulement du débat et que je veux remercier le gouvernement de l'indulgence dont il a fait preuve en ne présentant qu'un seul orateur par jour pendant environ 20 minutes—

Une voix: Deux orateurs.